







Bas-Rhin - déconfinement le 11 mai: pas de protection, pas de travail!

Alors que le bilan de l'épidémie du Covid-19 approche désormais les 25 000 morts en France, Emmanuel Macron a annoncé un début de déconfinement à partir du 11 mai, accompagné d'une réouverture progressive des crèches, des écoles puis des collèges et des lycées et, ce, contrairement à l'avis des professionnels de santé et du conseil scientifique.

Les annonces ont de quoi surprendre et décevoir les corps médicaux et scientifiques qui ont compétence pour parler des modalités de déconfinement ; rien de prévu sur : le retour à un fonctionnement régulier des services hospitaliers,

la disponibilité des gels hydroalcooliques et des masques à l'usage des personnels soignants et étendus à l'ensemble des salarié.e.s et de la population ainsi que sur les tests de dépistage.

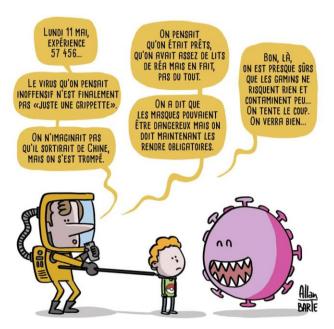
Derrière le masque de la compassion et de l'humilité, Macron et son gouvernement ont confirmé leur choix : celui de la santé financière des entreprises et de l'économie, notamment des plus grands groupes bien avant la santé des salarié.e.s et de la population. Les profits du CAC 40 et les

dividendes versés aux actionnaires ne sont toujours pas utilisés pour la solidarité nationale et la sortie de crise sanitaire.

Vous ne pourrez pas aller au restaurant mais les cantines des entreprises et des écoles seront ouvertes! La décision d'ouvrir les écoles maternelles et primaires (alors que les plus petits ne maîtrisent pas les gestes barrières) dès le 11 mai est bien trop précoce et dangereuse. Le protocole sanitaire est insuffisant: il ne garantit pas la sécurité des personnels et des usagers, considérés comme des cobayes. Preuve de l'amateurisme et de l'improvisation du gouvernement, ce dernier laisse la responsabilité aux familles et aux communes de scolariser leurs enfants ou d'ouvrir les

écoles en fonction de l'évaluation qu'ils font de la situation sanitaire.

« Reprenez le boulot », alors qu'une grande partie des carnets de commandes s'effondre. Décidément, le Medef et le gouvernement restent campés sur leur position et refusent de tirer les enseignements de la période pour aujourd'hui et demain. La décision du tribunal de Nanterre (confirmée en appel), suite à la mobilisation des salarié.es et des syndicats, obligeant la plateforme Amazon à se limiter à la livraison de produits essentiels rappelle, pourtant, que la santé doit encore primer sur le profit.



L'intersyndicale exige l'indemnisation de l'activité partielle à hauteur de 100% du salaire, le retrait des dispositions régressives de la réforme de l'assurance chômage (seuil de déclenchement des droits, dégressivité de l'indemnisation, etc.) et la prolongation des droits à l'assurance-chômage au-delà du confinement ; ne seraitce qu'au regard des nombreuses professions qui ne pourront reprendre dans les activités de loisirs, du tourisme, du spectacle, etc. et

de l'état de la situation de l'emploi au sortir de la crise sanitaire.

Pour l'intersyndicale, la santé doit primer sur l'économie. Elle s'oppose à la reprise du travail ainsi que de l'école en l'absence de mesures strictes garantissant la sécurité sanitaire des travailleurs, des usagers des services publics et des transports en commun. Elle invite les travailleurs, dont la sécurité n'est pas assurée, à user du droit de retrait ou du droit de grève.

Enfin, l'intersyndicale demande l'abrogation des mesures dérogatoires au code du travail concernant le temps de travail et les congés. Les salarié.es n'ont pas à payer la crise sanitaire de leurs conquis sociaux.